



BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

Rapport annuel Février 2024

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale de BFT Investment Managers

Société de gestion : BFT Investment Managers

Sous délégué de gestion comptable en titre : CACEIS FUND ADMINISTRATION FRANCE

Dépositaire : CACEIS BANK

Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIÉS

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	12
Informations spécifiques	13
Informations réglementaires	14
Certification du Commissaire aux comptes	20
Comptes annuels	25
Bilan Actif	26
Bilan Passif	27
Hors-Bilan	28
Compte de Résultat	29
Annexes aux comptes annuels	30
Règles et méthodes comptables	31
Evolution de l'Actif net	35
Compléments d'information	36
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	46
Inventaire	47
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	49
Annexe(s)	50
Caractéristiques de l'OPC	51
Information SFDR	87

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte rendu d'activité

Mars 2023

Après deux mois de forte hausse sur les principales places financières, le marché, bien que marquant le pas, a trouvé la force en fin de mois pour terminer en territoire positif. Sur le mois, la préoccupation se focalisait sur la situation financière de banques américaines aux ratio de solvabilité trop fragilisées par les successives et sensibles hausses de taux de ces derniers trimestres. En Europe, notons qu'en dehors de Credit Suisse, il ne semble pas que la contagion aux autres banques européennes puisse se réaliser de par les contraintes structurelles imposées par la commission européenne. Notons également que les dernières publications des résultats annuels en provenance des entreprises sont restées majoritairement de qualité. Dans le même temps la période enregistre une stabilité de la parité euro/dollar américain et la dernière publication du taux de chômage en France s'établit à 7.2%. Dans ce contexte le mois de mars enregistre une hausse de 0.39% sur le CAC All Tradable. Soulignons que les larges ont surperformé les petites et moyennes capitalisations. Le fonds est resté au contact du marché tout en maintenant des positions défensives initiées en fin d'année. Sur la période, la sous exposition au secteur des biens de conso personnel et à l'alimentaire ont eu un impact négatif, alors que la sous exposition au secteur bancaire, au pétrole et la surexposition à la pharma ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Sanofi, Engie, et de l'absence de BNP, mais a souffert des replis d'Alstom, Axa et de l'absence de L'Oréal. En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement pris des bénéfiques sur la défense (Thales) et le Luxe (LVMH) et renforcé nos positions sur Neoen, Id Logistics et Vilmorin. Si les marchés sont pour l'heure bien orientés, le conflit ukrainien perdure, et les risques de nouvelles tension inflationnistes ne sont pas à exclure. Certes, les anticipations de croissance semblent faire disparaître les risques de récession dans la zone euro. Au niveau domestique les mouvements sociaux sont restés canalisés, la réforme des retraites adoptée. Pour autant la nervosité des marchés lors du soubresaut des banques, l'augmentation des risques de défaut pour les sociétés les plus sensibles aux successives hausses des taux nous amène à une certaine prudence. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma et sous-pondérés sur les banques, les biens de conso personnel. Nous restons donc investit en conservant malgré tous des positions que nous jugeons solides.

Avril 2023

Après un trimestre très porteur pour la majeure partie des places boursières, le mois d'avril a prolongé la tendance haussière ; Alors que le choc bancaire constaté en mars semble s'estomper, que la volatilité s'est apaisée, que les niveaux de consommation se maintiennent, les investisseurs ont poursuivi leur appétence pour les actifs risqués à savoir les actions. Pourtant, même sans contraction, la croissance ralentit. L'inflation bien qu'en repli s'autoalimente par la transition énergétique nécessitant de nombreux investissements, par des volontés de politiques plus souveraines comme en Europe voir protectionnistes comme aux Etats-Unis. De fait, les politiques monétaires que prendront les banques centrales focalisent l'attention du marché. Notons également, que les premières publications des résultats trimestriels en provenance des sociétés, bien que contrastés, sont majoritairement de qualité. Dans le même temps le taux de chômage en France s'établit à 7.2%. Dans ce contexte le mois d'avril enregistre une hausse de 2.8% sur le CAC All Tradable portant l'indice sur son plus haut historique. Soulignons que les larges capitalisations ont surperformé les petites et les moyennes. Le fonds a sous performé son indice de référence en maintenant des positions défensives. Sur la période, la sous-performance est plus marquée par le choix de valeur que par l'allocation sectorielle. Notons que la sous exposition au secteur industriel, aux biens de conso personnel et aux banques ont eu un impact négatif, alors que la sous exposition au secteur de la construction et de l'automobile ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Essilor, Engie et des absences de TotalEnergie et Stellantis mais a souffert des replis de Valéo, Néoen et Alstom et de l'absence de L'Oréal. En ce qui concerne les mouvements, nous avons soldé nos positions sur Gécina et FDJ, pris des bénéfiques sur le luxe (Lvmh) et renforcé nos positions sur Covivio, Fnac Darty et Essilor. Si les marchés sont pour l'heure bien orientés, quelques signes d'essoufflement semblent se faire jour et les investisseurs attendent avec impatience les discours des banques centrales. Entre une inflation qui peine à diminuer alors que la croissance s'érode et que le conflit ukrainien perdure, nous conservons une politique d'investissement prudente et sélective. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma et sous-pondérés sur les banques, les biens de conso personnel.

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Mai 2023

Après un mois d'avril qui propulsait le marché français sur ses plus hauts historiques, la période a commencé par des hausses de taux de 25bp de part et d'autre de l'atlantique. La Fed ayant probablement ralenti son programme de hausse pour ne pas affaiblir un secteur bancaire régional fragilisé. Dans le même temps l'inflation aux US restait vigoureuse, mais en sensible décélération en Europe en profitant d'un effet de base favorable sur l'énergie et l'alimentation. Sur le marché du travail, l'emploi US reste toujours aussi solide et la demande toujours aussi forte. En France, la tendance est aussi bien orientée et le taux de chômage enregistre un nouveau record en s'établissant à 7.1%. La poursuite des publications des résultats trimestriels en provenance des sociétés, bien que contrastés, ont été majoritairement de qualité bien que les perspectives exprimées soient prudentes. Dans ce contexte le mois de mai enregistre une baisse de 3.74% sur le CAC All Tradable. Soulignons que pour une fois depuis longtemps les larges capitalisations ont sous-performé les petites et les moyennes. Le fonds est resté en ligne avec son indice de référence en maintenant des positions défensives. Sur la période, la surperformance est plus marquée par le choix de valeur que par l'allocation sectorielle. Notons que la sous exposition au secteur bancaire et la surexposition au secteur immobilier ont eu un impact négatif, alors que la sous exposition au secteur pétrole et gaz et aux biens de consommation personnelle ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Alstom, mais aussi Villmorin qui profite de l'OPAS initiée par Limagrain, et des absences de TotalEnergie et l'Oréal mais a souffert des replis de Euronext et Covivio et de l'absence de Schneider et Société Générale. En ce qui concerne les mouvements, nous avons poursuivi le renforcement des secteurs défensifs comme la pharma, les services aux collectivités et l'assurance au détriment du luxe et des valeurs de croissance. Notons l'initialisation d'une position sur Bonduelle pour réduire notre sous exposition à l'alimentaire. Si les fondamentaux des entreprises restent de qualité et la valorisation des marchés pas excessive, le marché français est très sensible à l'ouverture de la chine qui s'avère plus faible que prévue. D'autre part, après deux trimestres consécutifs de croissance en baisse nos voisins allemands sont entrés techniquement en récession affaiblissant le marché européen dans son ensemble. Avec ces incertitudes, le conflit ukrainien perdure, c'est pourquoi nous conservons une politique d'investissement prudente et sélective.

Juin 2023

Après un mois de mai qui consolidait la nette tendance haussière des marchés initiée en tout début d'année, Les bourses ont repris le chemin de la hausse pour clôturer très proche des plus hauts historiques. Les banques centrales ont de part et d'autre de l'atlantique repris une posture volontariste ; Ainsi la BCE augmentait son taux directeur de 25bp évinçant pour l'heure toute pause dans la poursuite du resserrement monétaire. Dans ce contexte européen, où les tensions sous-jacentes de l'inflation sont encore trop fortes alors que la consommation est atone, l'emploi ne faiblit pourtant pas et le mois enregistre une hausse de 3.68% sur le CAC All Tradable. Soulignons que les larges capitalisations ont surperformé les petites et les moyennes. Le fonds est en retrait de son indice de référence avec et en maintenant des positions défensives. Sur la période, la sous-performance est plus marquée par le choix de valeur que par l'allocation sectorielle. Notons que la surexposition au secteur de l'immobilier ainsi qu'à la pharma ont eu un impact négatif, alors que la sous exposition au secteur pétrole et gaz ainsi qu'à l'alimentaire ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Soitec, Engie et Valéo mais a souffert des replis de Worldline et Covivio et de l'absence de Stellantis, Airbus et L'Oréal. En ce qui concerne les mouvements, nous avons poursuivi le renforcement des secteurs défensifs comme la pharma, les services aux collectivités et l'assurance au détriment du luxe et des valeurs de croissance. Notons également la cession complète de notre position sur Villmorin & Compagnie suite à l'OPA de Limagrain. Les fondamentaux des entreprises restent de qualité et la valorisation des marchés peu excessive, la baisse attendue des résultats des sociétés ne se réalise pas ; En revanche les mauvaises nouvelles sont fortement sanctionnés. Au niveau de l'énergie, et même si les réserves sont au plus haut, l'absence d'avancées dans le conflit ukrainien conjugué à une politique européenne dispersée font peser d'ores et déjà un risque sur la fin d'année. D'autre part la réouverture de la Chine peine à délivrer les espérances de croissance pour les pays de la zone euro, au premier l'industrie allemande. Avec ces incertitudes, nous conservons une politique d'investissement prudente et sélective. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma et sous-pondérés sur les banques, les biens de conso personnel.

Juillet 2023

Depuis les plus haut du mois d'avril, les marchés européens oscillent entre prise de bénéfices et réinvestissements liés en partie aux différentes tombées de dividende. Le mois de juillet fut marqué par la

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

concomitance des hausses de taux (25bp pour la FED et la BCE) et les publications semestrielles des entreprises. Ces dernières étaient très majoritairement positives aidées en cela par les différentes hausses de prix passées lors des pics inflationnistes. Pour autant ces publications se traduisaient souvent par des prises de bénéfice ponctuelles et éphémères. Dans ce contexte le mois s'achevait une fois de plus proche des plus hauts historiques sans pouvoir les franchir et poursuivre la tendance haussière amorcée en janvier. Ainsi, le CAC All tradable enregistre une progression de 1.5%. Notons une légère mais nouvelle surperformance des larges capitalisations qui sont jugées structurellement plus solides pour absorber le choc des différents resserrements monétaires. Le fonds est légèrement en retrait de son indice de référence en maintenant des positions défensives. Sur la période, la sous-performance est plus marquée par le choix de valeur que par l'allocation sectorielle. Notons que la surexposition au secteur de l'immobilier et la sous-exposition au secteur de l'automobile ont eu un impact négatif, alors que les positions au secteur industriel des biens et services et la sous exposition au secteur des biens de consommation ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Soitec (36+bp), GTT (Gaztransport & Technigaz) (+18bp) et TF1 (+18bp) mais a souffert des replis de Nexity (-18bp), Imérys (-18bp) et Thales (-10bp) et de l'absence de Stellantis (-27bp). En ce qui concerne les mouvements, nous avons allégé nos positions sur Engie et Rémy Cointreau et principalement renforcé Fnac Darty et Bureau Véritas. Si les marchés restent solides, La dynamique haussière s'essouffle et l'absence de catalyseurs se heurte aux regains d'intérêt pour les produits de taux induits par les hausses récurrentes des taux directeurs. Certes les derniers chiffres du commerce extérieur ont induit une hausse des prévisions de croissance, mais en grande partie ceux-ci s'appuient sur une consommation atone et de forte exportations militaires. Au niveau de l'énergie, l'absence d'avancées dans le conflit ukrainien conjugué à une politique européenne dispersée font peser d'ores et déjà un risque sur la fin d'année. D'autre part la réouverture de la Chine peine à délivrer les espérances de croissance pour les pays de la zone euro. Avec ces incertitudes, nous conservons une politique d'investissement prudente et sélective. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma et sous-pondérés sur les banques, les biens de conso personnel.

Août 2023

En début de mois, période estivale marquée par de faibles volumes, les interrogations sur la croissance chinoise couplées à de moroses enquêtes de conjoncture ont poussé les marchés à osciller à la baisse. Cependant, le symposium très attendu de Jackson Hole rassurait en fin de mois en communiquant sur les progrès enregistrés sur l'évolution de l'inflation. Notons pour la première fois depuis les années covid un léger infléchissement du taux de chômage France passant de 7.1% à 7.2%. Dans ce contexte le mois s'achevait sur un repli contenu, une fois de plus proche des plus hauts historiques. Ainsi, le CAC All Tradable enregistre une baisse de 2,36%. Notons une légère mais nouvelle surperformance des larges capitalisations qui sont jugées structurellement plus solides pour absorber le choc des différents resserrements monétaires. En maintenant des positions défensives, le fonds est en retrait de son indice de référence. Sur la période, la sous-performance est plus marquée par le choix de valeur que par l'allocation sectorielle. Notons que la sous exposition au pétrole et gaz et la sous-exposition au secteur bancaire ont eu un impact négatif, alors que la sous-exposition au secteur des biens de consommation et la surexposition à la santé ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Sanofi (+11bps), et de l'absence de Stellantis (+12bps) et de Pernod-Ricard (+15bps) mais a souffert de l'absence de Total Energie (-53bps), et des replis de Worldline (-31bps) et Valéo (-17bps). En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement soldé notre position sur Neurones et allégé Rémy Cointreau. Dans le même temps nous avons renforcé Worldline et Eurazéo. Si les banques centrales n'excluent pas un ralentissement du resserrement monétaire, elles s'accordent pour constater que la bataille contre l'inflation n'est pas encore gagnée, ce qui pourrait faire place à de nouvelles hausses de taux en septembre. Certes, les marchés restent solides, mais la dynamique haussière peine à trouver un second souffle ; Le regain d'intérêt pour les produits de taux induit par les hausses récurrentes des taux directeurs, l'absence d'avancées positives dans le conflit ukrainien auquel s'ajoute le conflit nigérien grand fournisseur d'uranium pour la France, et enfin la congestion du trafic maritime imputable à des niveaux d'eau trop bas sont autant d'incertitudes qui nous poussent à conserver une politique d'investissement prudente et sélective. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma et sous-pondérés sur les banques, les biens de consommation.

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Septembre 2023

En cette rentrée, les marchés, bien que revenus sur des volumes d'échanges usuels, ont fait preuve d'attentisme ; L'attention se focalisant sur les banques centrales, moins sur leurs décisions que sur le message les accompagnant. Si la Fed devrait bientôt terminer son cycle de hausse des taux, tout en les laissant à des niveaux élevés. La BCE, malgré une bonne progression de la désinflation, poursuit sa politique de resserrement. Au niveau domestique, Les publication sur le secteur des services ont montré des signes d'affaiblissement. De plus la hausse des taux réels, l'affermissement récents du dollar et du Brent mettent sous pressions les multiples des marchés actions. Les chiffres de l'emploi sont restés fermes outre atlantique et rappelons que le taux de chômage en France est stable à 7.2%. Dans ce contexte le mois s'achevait sur un repli significatif, mais tout en restant dans le canal dessiné depuis les plus hauts du mois d'avril. Soulignons cependant que ce maintien, au-dessus des 7200 points sur le CAC, reposait en grande partie sur la forte progression des valeurs pétrolières. Ainsi, le CAC All Tradable enregistre une baisse de 2,63% avec une sensible et nouvelle surperformance des larges capitalisations qui sont jugées structurellement plus solides pour absorber le choc des différents resserrements monétaires. En maintenant des positions défensives, le fonds est en fort retrait de son indice de référence. Sur la période, la sous-performance est à la fois marquée par le choix de valeur et par l'allocation sectorielle. Notons que la sous exposition au pétrole et gaz et la sous-exposition au secteur automobile ont eu un impact négatif, alors que la sous-exposition au secteur des biens de consommation et la surexposition à la santé ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Axa et Sanofi (+11bps), et de l'absence de Pernod Ricard (+20bps) et de Airbus (+15bps) mais a souffert de l'absence de Total Energie (-85bps), et des replis de Volitalia (-28 bps) et Alstom (-22bps). En ce qui concerne les mouvements, nous avons soldé nos positions sur Guerbet et Rothschild, allégé Spie et Rémy Cointreau. Dans le même temps nous avons pris position sur la Française des jeux et renforcé LVMH, Sanofi, Air liquide et Axa. Si les banques centrales n'excluent pas un ralentissement du resserrement monétaire, elles s'accordent pour constater que la bataille contre l'inflation n'est pas encore gagnée, ce qui pourrait faire place à de nouvelles hausses de taux pour la fin de l'année repoussant la stabilité monétaire à 2024. Certes, les marchés restent solides, mais la dynamique haussière peine à trouver un second souffle ; Le regain d'intérêt pour les produits de taux induit par les hausses récurrentes des taux directeurs, l'affaiblissement de la capacité des entreprises à augmenter les prix, l'absence d'avancées positives dans le conflit ukrainien auquel s'ajoute l'instabilité au Niger grand fournisseur d'uranium pour la France, et enfin la congestion du trafic maritime sont autant d'incertitudes qui nous poussent à conserver une politique d'investissement prudente et sélective. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma et sous-pondérés sur le pétrole, les banques et les biens de consommation

Octobre 2023

Après un mois de septembre qui consolidait la tendance haussière des marchés initiée en début d'année. Les bourses ont poursuivi leur tendance baissière aidé en cela par la situation au Moyen-Orient. Sur le marché, l'attention se focalisait sur les décisions des banques centrales et sur le message les accompagnant. Si la Fed semble avoir terminé son cycle de hausse des taux, la BCE a pour la première fois depuis des mois laissé ses taux inchangés. Si le terme « pivot » n'est pas érigé par le discours, Il semble bien que l'on s'en approche permettant aux sociétés les plus sensibles structurellement de retrouver l'appétence des investisseurs. Au niveau domestique, la croissance trimestrielle française a sensiblement ralenti, mais on observe sur le mois, une hausse de la consommation des ménages alors que l'inflation est en décélération. Le marché restait quant à lui très nerveux au rythme des publications, sanctionnant la moindre déception. Les chiffres de l'emploi sont restés fermes outre atlantique et rappelons que le taux de chômage en France est stable à 7.2% même si l'on note quelques tensions sur les anticipations. Dans ce contexte le mois s'achevait sur un repli significatif, tout en sortant de son canal dessiné depuis les plus hauts du mois d'avril. Soulignons cependant les trois fortes baisses enregistrées par Alstom, Worldline, et Sanofi accompagnant la révision de leurs objectifs, ainsi qu'une bonne tenue des valeurs pétrolières. Ainsi, le CAC All Tradable enregistre une baisse de 3,86% avec une sensible surperformance des larges capitalisations qui sont jugées structurellement plus solides pour absorber le choc des différents potentiels resserrements monétaires. En maintenant des positions pourtant défensives, le fonds est en fort retrait de son indice de référence. Sur la période, la sous-performance est à la fois marquée par l'allocation sectorielle et par le choix de valeurs. Notons que la surexposition à la santé, la sous exposition au pétrole et gaz et à l'alimentation ont eu un impact négatif, alors que la sous-exposition au secteur des banques, la surexposition aux services aux collectivités e à l'assurance ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Thales (+32bp),

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Engie (+26bps), et de l'absence de BNP (+24bps) mais a souffert de Worldline (-106bp), Alstom (-94bp) et de l'absence de Total Energie (-44bps), En ce qui concerne les mouvements, nous avons soldé nos positions sur Aubay et Manitou. Dans le même temps nous avons renforcé nos positions sur Hermès et Véolia. Si les banques centrales n'excluent pas une pause durable du resserrement monétaire, elles s'accordent pour constater que la bataille contre l'inflation n'est pas encore gagnée, ce qui pourrait faire place à de nouvelles hausses de taux. Certes, les marchés restent solides, mais font preuve de fébrilité lors des annonces. En effet l'amoncellement des nuages géopolitiques font peser un risque non négligeable sur la confiance des investisseurs. Trop de foyers belliqueux, d'embargo induits pourraient de nouveau enrayer les différents circuits des échanges commerciaux, ce qui nous poussent à conserver une politique d'investissement prudente et sélective. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma et sous-pondérés sur le pétrole, les banques et les biens de consommation.

Novembre 2023

Après un mois d'octobre qui poursuivait la tendance baissière initiée en septembre, les publications et les indicateurs avancés liés au mouvement de reflux de l'inflation ont surpris par leur ampleur permettant aux marchés de fortement se ressaisir. Dans le même temps les risques d'embrasement au moyen Orient semblaient s'éloigner sous le poids des multiples interventions diplomatiques. Sur le marché, l'attention se focalisait sur les communications des banques centrales pour lesquelles une pause durable du resserrement monétaire semble dorénavant envisageable. Si les chiffres de l'emploi enregistrent une croissance mesurée outre atlantique, le taux de chômage en France a une seconde fois augmenté cette année pour s'établir à 7,4% confirmant ainsi les anticipations de la Banque de France. Dans ce contexte le mois s'achevait sur une progression significative, Soulignons cependant de fortes dispersions sectorielles avec une accalmie des cours énergétiques d'une part et un rebond des valeurs de croissance et de l'immobilier d'autre part. Ainsi, le CAC All Tradable enregistre une hausse de 6,37 tout en rentrant à nouveau dans son canal dessiné depuis les plus hauts du mois d'avril. En maintenant des positions défensives, le fonds est en léger retrait de son indice de référence. Sur la période, la sous-performance est plus marquée par le choix de valeurs que par l'allocation sectorielle. Notons que la surexposition à la santé, la sous exposition aux industries de biens et services ont eu un impact négatif, alors que la sous-exposition au secteur du pétrole et gaz et la surexposition aux services financiers ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Stmicroelectronics (+32bp), Véolia (+20bps), Euronext (+17bp) et des absences de TotalEnergie (+71bps) et Pernod Ricard (+20bp) mais a souffert des replis de Thales (-31bp), Sanofi (-27bp) et des absences de Schneider (-46bp) et Stellantis (-16bp). En ce qui concerne les mouvements, nous avons soldé nos positions sur Alstom et Spie. Dans le même temps nous avons renforcé nos positions sur Véolia et Edenred. Alors que les investisseurs s'interrogeaient il y a peu sur de possibles dernières hausses des taux avant la fin de l'année, les marchés anticipent aujourd'hui une première baisse de taux en avril pour la Fed, en juin pour la BCE. Pourtant, même si l'inflation est en forte décélération, les niveaux sont encore loin de satisfaire les objectifs des banques centrales. D'autre part la croissance 2023 et les anticipations de croissances 2024 pour la zone euro ne sont pas exceptionnelles. Ajoutons que les différentes zones de conflits n'ont pas à ce jour laisser entrevoir de retour à la paix. Dans ce contexte, le marché devrait au mieux conserver ses niveaux en attendant la réunion mi-décembre de la BCE. C'est pourquoi à court terme nous conservons une politique d'investissement pleine, prudente et sélective. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma et sous-pondérés sur le pétrole, les banques et les biens de consommation.

Décembre 2023

Après un fort rallye des bourses amorcé à la mi-octobre, le marché a poursuivi sa progression haussière tout au long de la fin d'année bien aidé en cela par les décisions des banques centrales de maintenir les taux inchangés. De plus, elles n'ont pas exclu une pause durable du resserrement monétaire ni même réfuté que des baisses des taux directeurs puissent être envisageables sur 2024. Soulignons que les publications des indicateurs liés au mouvement de reflux de l'inflation ont surpris par leur ampleur. Dans le même temps les risques d'embrasement au moyen Orient semblaient s'éloigner sous le poids des multiples interventions diplomatiques. Si les chiffres de l'emploi enregistrent une croissance mesurée outre atlantique, le taux de chômage en France se maintient à 7.4%. Pour autant les anticipations mettent la pression sur la tendance baissière de ces trois dernières années. Dans ce contexte le mois s'achevait sur une progression significative. Soulignons cependant de fortes dispersions sectorielles, avec une accalmie des cours énergétiques d'une part et un fort rebond des valeurs de l'immobilier qui avait tant souffert tout au long de l'exercice. Ainsi, le

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

CAC All Tradable enregistre une hausse de plus de 3% tout en rejoignant les plus hauts du mois d'avril. En maintenant des positions défensives, le fonds est en léger retrait de son indice de référence. Sur la période, la sous-performance est plus marquée par le choix de valeurs que par l'allocation sectorielle. Notons que la surexposition aux services aux collectivités, la sous exposition aux banques et à l'automobile ont eu un impact négatif, alors que la sous-exposition au secteur du pétrole et gaz et la surexposition aux pharmaceutiques ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Nexity (+20bp), Edenred (+9bp), Worldline (+8bps), et des absences de TotalEnergie (+38bps) Safran(+14bp) et Orange (+11bp) mais a souffert des replis de Véolia (-19bp), Thales (-19bp) et des absences de Schneider (-22bp) et BNP (-17bp). En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement renforcé nos positions sur Worldline, Nexity et allégé Air Liquide et Engie. Alors que les bourses hésitantes avancent en ordre dispersé en ce début d'année, la prudence risque de s'emparer des investisseurs. En effet, si les avis divergent concernant le recul plus ou moins fort de l'inflation les anticipations sur les résultats annuels des sociétés font craindre un effet de base pénalisant la progression des cours. Cependant le consensus est de mise sur les futures décisions des banques centrales : plateau ou pic, le marché a entériné la fin du besoin en resserrement monétaire, ce qui devrait permettre de lever la pression sur les petites et moyennes capitalisations. Notons malheureusement qu'à l'international les zones de conflit ne se résorbent pas même si les risques de contagion semblent évités. Dans ce contexte, le marché devrait au mieux conserver une faible progression en attendant les publications annuelles avant de repartir porté par une croissance anticipée supérieure à celle de 2023. C'est pourquoi à très court terme nous conservons une politique d'investissement pleine mais prudente. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma et sous-pondérés sur le pétrole, les banques et les biens de consommation.

Janvier 2024

Après un fort rallye de fin d'année, les bourses ont commencé l'année sans prendre de solides orientations. Les investisseurs sont restés prudents avant l'annonce des résultats en provenance des sociétés. En ce début de publications les premières sont globalement bonnes même si des anticipations prudentes sont parfois fortement sanctionnées. Les marchés sont cependant restés bien orientés car les banques centrales continuent de maintenir la stabilité des taux directeurs. Si les chiffres de l'emploi enregistrent une croissance mesurée outre atlantique, le taux de chômage en France se maintient à 7.4%. Pour autant les anticipations mettent la pression sur la tendance baissière de ces trois dernières années. Le mois s'achevait donc sur une progression positive de 1.4%. Soulignons cependant de fortes dispersions sectorielles, avec une bonne tenue des médias et de la téléphonie d'une part et un sensible recul de l'automobile aux prises avec une forte concurrence des marques asiatiques et américaines ainsi que le manque d'infrastructures de recharge. Sur la période le CAC40 enregistre un plus haut niveau historique à 7 677 points. En maintenant des positions défensives, le fonds est en léger retrait de son indice de référence. Sur la période, la sous-performance est plus marquée par le choix de valeurs que par l'allocation sectorielle. Notons que la surexposition aux services aux collectivités et la sous-exposition aux industrielles ont eu un impact négatif, alors que la sous-exposition au secteur du pétrole et gaz, au secteur de l'automobile et la surexposition à l'assurances ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Axa (+17bp), Véolia (+17bp), et des absences de TotalEnergies (+21bps) et l'Oréal (+15bp) mais a souffert des replis de Worldline (-33bp), Engie (-31bp) et STMicroelectronics (-29bp). En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement renforcé nos positions sur Hermès et STMicroelectronics et allégé notre position sur TF1. Alors que les bourses hésitantes avancent en ordre dispersé en ce début d'année, la prudence semble s'emparer des investisseurs. En effet, s'il est peu probable que les banques centrales modifient la hauteur des taux directeurs les commentaires afférant qui dessineront « le quand ? », « a quelle ampleur ? » et à quel rythme elles amorceront la baisse sont très attendus. D'autre part les avis divergent concernant le recul plus ou moins fort de l'inflation : le conflit ukrainien qui se poursuit, les tensions du Moyen-Orient perturbant très sensiblement le trafic maritime, sont autant de facteurs inflationnistes qui risquent d'interférer avec les politiques monétaires. Dans ce contexte, nous conservons une politique d'investissement pleine mais prudente. Ainsi nous sommes surpondérés sur la pharma, les services aux collectivités, l'assurance et sous-pondérés sur les industrielles, le pétrole, les banques et les biens de consommation.

Février 2024

Les marchés actions ont poursuivi la hausse initiée à la mi-janvier, portés par des publications de résultats annuels en provenance des sociétés majoritairement de bonne qualité. Au niveau macroéconomique, l'activité américaine reste soutenue, permettant aux enquêtes de confiance d'être en nette amélioration. En Europe,

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

l'activité, bien que moins vigoureuse, permet tout de même l'anticipation d'une croissance de 0.8% Notons cependant de part et d'autre de l'atlantique un ralentissement de la baisse de l'inflation. De fait, les anticipations de desserrement des politique monétaires sont fortement revues à la baisse. Le nombre d'interventions des banques centrales pour 2024 n'est plus que de 4 avec pour la banque centrale européenne une baisse globale de moins de 1%. Le mois s'achevait donc sur une progression positive de plus de 3% pour le CAC All Tradable. Soulignons cependant de fortes dispersions sectorielles, avec une bonne tenue de l'automobile et du luxe d'une part et un sensible recul de l'immobilier et des services aux collectivités. Sur la période le CAC40 enregistre un plus haut niveau historique à 7 977 points. En maintenant des positions défensives, le fonds est en sensible retrait de son indice de référence. Sur la période, la sous-performance est aussi marquée par le choix de valeurs que par l'allocation sectorielle. Notons que la surexposition aux services aux collectivités et la sous-exposition à l'automobile ont eu un impact négatif, alors que la sous-exposition au secteur bancaire, au pétrole et gaz et la surexposition à la chimie ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Hermès (+31bp) et Air liquide (+15bp) qui ont publié d'excellents résultats mais a souffert des replis de Nexity (-51bp), Worldline (-31bp) et Dassault Système (-31bp) dont les publications ont été fortement sanctionnées. En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement soldé nos positions sur Edenred, Covivio, TF1 et Valéo et initié des positions sur Danone, Pernod Ricard et Crédit Agricole. S'il est peu probable que les banques centrales modifient la hauteur des taux directeurs à très court terme, les commentaires afférant qui dessineront « le quand ? », « à quelle ampleur ? » et à quel rythme elles amorceront la baisse restent très attendus. D'autre part le conflit ukrainien se poursuit, les tensions du Moyen-Orient perturbant très sensiblement le trafic maritime, sont autant de facteurs inflationnistes qui risquent d'interférer avec les politiques monétaires. Dans ce contexte, nous conservons une politique d'investissement pleine mais prudente. Ainsi nous sommes surpondérés sur la pharma, les services aux collectivités, l'assurance et sous-pondérés sur les industrielles, le pétrole, et l'automobile.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR MS-C en devise EUR : 1,72%
- Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR P-C en devise EUR : 1,01%
- Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR P-D en devise EUR : 1,32%
- Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR PM-C en devise EUR : 1,47%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	211 567,31	39 072,24
FINANCE ET SOLIDARITE Z	170 041,90	24 548,70
SANOFI	173 774,07	11 154,37
LA FRANCAISE DES JEUX	96 054,57	70 927,42
AXA	130 946,15	16 965,38
ESSILORLUXOTTICA	100 256,85	38 240,25
AIR LIQUIDE	119 707,73	7 638,54
THALES	92 077,32	22 073,86
HERMES INTERNATIONAL	95 574,56	12 662,80
EDENRED	49 028,80	52 658,57

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Date de création : 09/02/2023.

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations spécifiques

Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet www.bftgestion.fr, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 97,28%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100,00%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : www.bft-im.com

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site www.bft-im.com le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de BFT Investment Managers est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par BFT Investment Managers (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (51 bénéficiaires ⁽¹⁾) s'est élevé à 6 277 559 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 4 578 657 euros, soit 73% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 1 698 902 euros, soit 27% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (5 bénéficiaires) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (3 bénéficiaires), le montant total des rémunérations versées à ces catégories de personnel (fixes et variables différés et non différés) n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères *qualitatifs* :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères *quantitatifs* :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères *qualitatifs* :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

BFT Investment Managers applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que BFT Investment Managers exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de BFT Investment Managers. De plus, BFT Investment Managers met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles BFT Investment Managers a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

BFT Investment Managers exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport). Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de BFT Investment Managers (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de BFT Investment Managers répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de BFT Investment Managers mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, BFT Investment Managers a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Politique sur le tabac

Depuis 2018, BFT Investment Managers limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de BFT Investment Managers s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, BFT Investment Managers est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. BFT Investment Managers applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par BFT Investment Managers sont disponibles sur son site Internet :

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/Developpement-Durable/Notre-engagement-en-investissement-responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
BFT Investment Managers

90, boulevard Pasteur
75015 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 février 2024

Aux porteurs de parts du FCP BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 février 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 mars 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 26 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS
Stéphane COLLAS

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Comptes annuels

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Actif au 29/02/2024 en EUR

	29/02/2024
IMMOBILISATIONS NETTES	
DÉPÔTS	
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 020 232,62
Actions et valeurs assimilées	1 833 252,21
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 833 252,21
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées	
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances	
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances négociables	
Autres titres de créances	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Organismes de placement collectif	186 980,41
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	186 980,41
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	
Autres organismes non européens	
Opérations temporaires sur titres	
Créances représentatives de titres reçus en pension	
Créances représentatives de titres prêtés	
Titres empruntés	
Titres donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
Autres instruments financiers	
CRÉANCES	1 972,32
Opérations de change à terme de devises	
Autres	1 972,32
COMPTES FINANCIERS	15 356,34
Liquidités	15 356,34
TOTAL DE L'ACTIF	2 037 561,28

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Passif au 29/02/2024 en EUR

	29/02/2024
CAPITAUX PROPRES	
Capital	2 077 833,92
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	
Report à nouveau (a)	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-90 515,24
Résultat de l'exercice (a, b)	47 317,01
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	2 034 635,69
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
INSTRUMENTS FINANCIERS	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	
Dettes représentatives de titres empruntés	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
DETTES	2 925,59
Opérations de change à terme de devises	
Autres	2 925,59
COMPTES FINANCIERS	
Concours bancaires courants	
Emprunts	
TOTAL DU PASSIF	2 037 561,28

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Hors-Bilan au 29/02/2024 en EUR

	29/02/2024
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	
AUTRES OPÉRATIONS	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte de Résultat au 29/02/2024 en EUR

	29/02/2024
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 992,26
Produits sur actions et valeurs assimilées	52 663,07
Produits sur obligations et valeurs assimilées	
Produits sur titres de créances	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Produits sur instruments financiers à terme	
Autres produits financiers	
TOTAL (1)	54 655,33
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur dettes financières	
Autres charges financières	
TOTAL (2)	
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	54 655,33
Autres produits (3)	
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	7 336,15
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	47 319,18
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-2,17
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	47 317,01

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexes aux comptes annuels

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 29 février 2024 a une durée exceptionnelle de 12 mois et 20 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Part ESR-C : 1,10% TTC maximum
			Part I-C : 0,80% TTC maximum
Part I2-C : 0,60% TTC maximum			
Part L-C : 1,50% TTC maximum			
Part MS-C : 0,50% TTC maximum			
P2	Frais de fonctionnement et autres services		Part P-C : 1,50 TTC maximum
			Part P-D : 1,50% TTC maximum
			Part PERI-C : 1,50% TTC maximum
			Part PM-C : 1,50% TTC maximum
			Part R-C : 0,85% TTC maximum
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement Perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Barème maximum sur opérations : - Actions françaises : 0,25% TTC maximum
P5	Commission de surperformance	Néant	Part ESR-C : Néant
			Part I-C : Néant
			Part I2-C : Néant
			Part L-C : Néant
			Part MS-C : Néant
			Part P-C : Néant
			Part P-D : Néant
			Part PERI-C : Néant
			Part PM-C : Néant
Part R-C : Néant			

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR MS-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR P-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR PM-C	Capitalisation	Capitalisation

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

2. Évolution de l'actif net au 29/02/2024 en EUR

	29/02/2024
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	2 000 645,86
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-342,46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	29 213,07
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-111 024,64
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 230,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	
Frais de transactions	-9 933,81
Différences de change	
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	77 528,49
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	77 528,49
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	47 319,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	
Autres éléments	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	2 034 635,69

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							15 356,34	0,75
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	15 356,34	0,75								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/02/2024
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	1 972,32
TOTAL DES CRÉANCES		1 972,32
DETTES		
	Achats à règlement différé	437,58
	Frais de gestion fixe	1 400,75
	Autres dettes	1 087,26
TOTAL DES DETTES		2 925,59
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-953,27

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR MS-C		
Parts souscrites durant l'exercice	20,000	2 000 000,00
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	20,000	2 000 000,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20,000	
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	4,438	445,86
Parts rachetées durant l'exercice	-3,438	-342,46
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	103,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR P-D		
Parts souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR PM-C		
Parts souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR MS-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR P-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR PM-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/02/2024
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR MS-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 332,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR P-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR P-D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,62
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR PM-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/02/2024
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/02/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/02/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/02/2024
Actions			17 953,68
	FR0000045072	CREDIT AGRICOLE	17 953,68
Obligations			
TCN			
OPC			186 980,41
	FR0010232298	BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C	39 524,87
	FR0011305564	FINANCE ET SOLIDARITE Z	147 455,54
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			204 934,09

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/02/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	
Résultat	47 317,01
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	
Total	47 317,01

	29/02/2024
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR MS-C	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	47 311,19
Total	47 311,19

	29/02/2024
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR P-C	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	1,60
Total	1,60

	29/02/2024
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR P-D	
Affectation	
Distribution	2,10
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	
Total	2,10
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	1,000
Distribution unitaire	2,10
Crédit d'impôt	
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

	29/02/2024
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR PM-C	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	2,12
Total	2,12

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/02/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-90 515,24
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	
Total	-90 515,24

	29/02/2024
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR MS-C	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-90 501,96
Total	-90 501,96

	29/02/2024
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR P-C	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-4,41
Total	-4,41

	29/02/2024
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR P-D	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-4,43
Total	-4,43

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

	29/02/2024
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR PM-C	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-4,44
Total	-4,44

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/02/2024
Actif net Global en EUR	2 034 635,69
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR MS-C en EUR	
Actif net	2 034 331,89
Nombre de titres	20,000
Valeur liquidative unitaire	101 716,5945
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4 525,09
Capitalisation unitaire sur résultat	2 365,55
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR P-C en EUR	
Actif net	101,01
Nombre de titres	1,000
Valeur liquidative unitaire	101,0100
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,41
Capitalisation unitaire sur résultat	1,60
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR P-D en EUR	
Actif net	101,32
Nombre de titres	1,000
Valeur liquidative unitaire	101,3200
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,43
Distribution unitaire sur résultat	2,10
Crédit d'impôt unitaire	
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR PM-C en EUR	
Actif net	101,47
Nombre de titres	1,000
Valeur liquidative unitaire	101,4700
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,44
Capitalisation unitaire sur résultat	2,12

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	757	142 240,30	6,99
ALD SA	EUR	240	1 358,40	0,07
ALTAREA	EUR	30	2 025,00	0,10
AXA	EUR	4 006	131 717,28	6,47
BIOMERIEUX	EUR	606	61 266,60	3,01
BONDUELLE SA	EUR	191	1 890,90	0,10
BUREAU VERITAS SA	EUR	766	20 582,42	1,01
CAPGEMINI SE	EUR	45	10 111,50	0,50
CIE DES ALPES	EUR	87	1 150,14	0,06
CREDIT AGRICOLE	EUR	1 434	17 953,68	0,88
DANONE	EUR	818	48 278,36	2,37
DASSAULT SYST.	EUR	1 558	67 282,23	3,31
ENGIE	EUR	6 091	90 366,08	4,44
ESSILORLUXOTTICA	EUR	374	73 363,84	3,61
EURAZEO	EUR	169	13 198,90	0,65
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EUR	447	1 535,89	0,07
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	101	14 443,00	0,71
GROUPE FNAC	EUR	191	5 244,86	0,26
HERMES INTERNATIONAL	EUR	48	111 024,00	5,45
ICADE	EUR	134	3 703,76	0,18
ID LOGISTICS GROUP	EUR	88	28 952,00	1,42
IMERYS EX IMETAL	EUR	166	4 853,84	0,24
IPSOS	EUR	196	12 632,20	0,62
KERING	EUR	63	26 778,15	1,32
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	786	30 433,92	1,49
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	218	183 730,40	9,03
MCPHY ENERGY SA	EUR	218	446,03	0,03
NEOEN SA	EUR	491	11 371,56	0,56
NEXITY	EUR	1 754	18 609,94	0,91
PERNOD RICARD	EUR	132	20 400,60	1,00
PLASTIC OMNIUM	EUR	218	2 404,54	0,12
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	312	30 507,36	1,50
REMY COINTREAU	EUR	11	1 078,00	0,06
REXEL	EUR	550	13 035,00	0,64
SAINT-GOBAIN	EUR	285	20 292,00	0,99
SANOFI	EUR	1 841	161 805,49	7,95
SEB	EUR	29	3 172,60	0,16
SOITEC SA	EUR	33	4 459,95	0,22
THALES	EUR	602	82 504,10	4,06

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	318	6 741,60	0,33
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	2 860	81 939,00	4,02
VINCI SA	EUR	742	87 852,80	4,32
VOLTALIA	EUR	232	1 651,84	0,08
WAVESTONE	EUR	56	3 136,00	0,15
WORLDLINE SA	EUR	2 737	29 080,63	1,43
TOTAL FRANCE			1 686 606,69	82,89
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	488	26 957,12	1,33
TOTAL LUXEMBOURG			26 957,12	1,33
PAYS-BAS				
EURONEXT NV - W/I	EUR	530	45 182,50	2,22
TOTAL PAYS-BAS			45 182,50	2,22
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	1 785	74 505,90	3,66
TOTAL SUISSE			74 505,90	3,66
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 833 252,21	90,10
TOTAL Actions et valeurs assimilées			1 833 252,21	90,10
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C	EUR	2,8698	39 524,87	1,94
FINANCE ET SOLIDARITE Z	EUR	1 401,269	147 455,54	7,25
TOTAL FRANCE			186 980,41	9,19
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			186 980,41	9,19
TOTAL Organismes de placement collectif			186 980,41	9,19
Créances			1 972,32	0,10
Dettes			-2 925,59	-0,14
Comptes financiers			15 356,34	0,75
Actif net			2 034 635,69	100,00

Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR P-D	EUR	1,000	101,3200
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR PM-C	EUR	1,000	101,4700
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR P-C	EUR	1,000	101,0100
Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR MS-C	EUR	20,000	101 716,5945

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR P-D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL				

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexe(s)

Produit

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR - I2 (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400E5U6 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.com

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/10/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type: Parts de BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions françaises

Objectifs:

En souscrivant à BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR, vous investissez principalement dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières.

L'objectif de gestion consiste à s'exposer au marché des actions françaises sur un horizon minimum de placement recommandé de 5 ans, en investissant dans des actions cotées et entre 5 et 10% dans des entreprises solidaires non cotées. La sélection des titres cotés est réalisée selon un axe extra-financier en ne retenant que les sociétés qui d'une part, contribuent à la création et à l'amélioration de l'emploi en France et qui d'autre part, ont les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le fonds est géré de manière active (gestion dite de stock picking). Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions au sein de l'univers d'investissement, représenté par l'indice CAC All Tradable (de toutes capitalisations et de tous secteurs). Le fonds pourra investir en dehors de son univers d'investissement jusqu'à 10% maximum, dans des actions hors de l'indice et/ou de la zone euro. De plus, le fonds investit 5 à 10% de son actif dans des entreprises solidaires non cotées à travers un OPC solidaire.

La sélection de valeurs conjugue à la fois la recherche de performance financière qui s'appuie sur une analyse fondamentale (étude de la qualité des fondamentaux, de la valorisation et de la croissance des entreprises) et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), du score Emploi et du critère de l'empreinte carbone à travers une analyse extra-financière.

L'analyse extra-financière permet d'attribuer à chaque émetteur une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » et vise à mesurer la performance ESG des émetteurs, c'est à dire leur capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à leur secteur d'activité. Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Par ailleurs, l'analyse extra-financière s'appuie sur un score Emploi, calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact). L'analyse des entreprises est fondée sur un référentiel de critères aboutissant pour chacun des émetteurs étudiés à l'élaboration d'un score Emploi sur une échelle de 0 à 1 (0 étant la moins bonne note et 1 la

meilleure). Le Score Emploi est fondée sur une approche de type « Best-in-Universe », toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur. Il regroupe trois composantes pour chacune des entreprises analysées : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi ; c'est-à-dire la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu (seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes), la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Le score emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. Pour le score emploi nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Sur la base de cette analyse extra-financière, le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

*Approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion) en vigueur.

*Approche en sélectivité : réduction de l'univers d'investissement en combinant 2 critères :

- Exclusion de 20% des entreprises les plus mal notées de l'univers d'investissement sur la base de critères extra-financiers relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi »).

- Exclusion de 20% des entreprises les plus mal notées de l'univers d'investissement sur la base de critères ESG (dont F et G).

Ainsi, entre 20% et 40% des titres de l'univers d'investissement peuvent être exclus du portefeuille.

*Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à ceux de l'univers d'investissement. L'empreinte carbone du portefeuille sera en permanence inférieure à celle de cet univers. Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds bénéficie du label ISR

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

En outre, le Fonds investit, à travers un OPC solidaire, entre 5% et 10% maximum de son actif dans des titres non cotés d'entreprises solidaires dont l'activité économique est utile à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet

de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR.

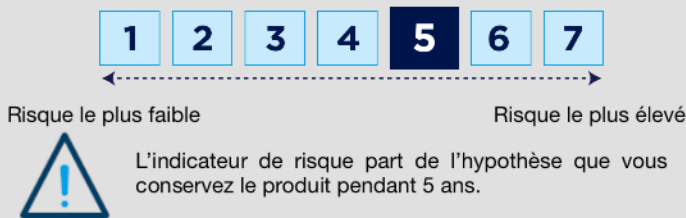
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€1 570	€1 520
	Rendement annuel moyen	-84,3% -31,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€8 150	€9 290
	Rendement annuel moyen	-18,5% -1,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€10 680	€13 350
	Rendement annuel moyen	6,8% 5,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€14 850	€16 260
	Rendement annuel moyen	48,5% 10,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 19/10/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2013 et 31/10/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€80	€543
Incidence des coûts annuels**	0,8%	0,8%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,80% avant déduction des coûts et de 5,95% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,60% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	60,00 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	20,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR - I (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400E414 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.com

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/10/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions françaises

Objectifs :

En souscrivant à BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR, vous investissez principalement dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières.

L'objectif de gestion consiste à s'exposer aux marchés des actions françaises sur un horizon minimum de placement recommandé de 5 ans, en investissant dans des actions cotées et entre 5 et 10% dans des entreprises solidaires non cotées. La sélection des titres cotés est réalisée selon un axe extra-financier en ne retenant que les sociétés qui d'une part, contribuent à la création et à l'amélioration de l'emploi en France et qui d'autre part, ont les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le fonds est géré de manière active (gestion dite de stock picking). Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions au sein de l'univers d'investissement, représenté par l'indice CAC All Tradable (de toutes capitalisations et de tous secteurs). Le fonds pourra investir en dehors de son univers d'investissement jusqu'à 10% maximum, dans des actions hors de l'indice et/ou de la zone euro. De plus, le fonds investit 5 à 10% de son actif dans des entreprises solidaires non cotées à travers un OPC solidaire.

La sélection de valeurs conjugue à la fois la recherche de performance financière qui s'appuie sur une analyse fondamentale (étude de la qualité des fondamentaux, de la valorisation et de la croissance des entreprises) et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), du score Emploi et du critère de l'empreinte carbone à travers une analyse extra-financière.

L'analyse extra-financière permet d'attribuer à chaque émetteur une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » et vise à mesurer la performance ESG des émetteurs, c'est à dire leur capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à leur secteur d'activité. Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Par ailleurs, l'analyse extra-financière s'appuie sur un score Emploi, calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact). L'analyse des entreprises est fondée sur un référentiel de critères aboutissant pour chacun des émetteurs étudiés à l'élaboration d'un score Emploi sur une échelle de 0 à 1 (0 étant la moins bonne note et 1 la

meilleure). Le Score Emploi est fondée sur une approche de type « Best-in-Universe », toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur. Il regroupe trois composantes pour chacune des entreprises analysées : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi ; c'est-à-dire la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu (seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes), la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Le score emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. Pour le score emploi nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Sur la base de cette analyse extra-financière, le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

*Approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion) en vigueur.

*Approche en sélectivité : réduction de l'univers d'investissement en combinant 2 critères :

- Exclusion de 20% des entreprises les plus mal notées de l'univers d'investissement sur la base de critères extra-financiers relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi »).

- Exclusion de 20% des entreprises les plus mal notées de l'univers d'investissement sur la base de critères ESG (dont F et G).

Ainsi, entre 20% et 40% des titres de l'univers d'investissement peuvent être exclus du portefeuille.

*Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à ceux de l'univers d'investissement. L'empreinte carbone du portefeuille sera en permanence inférieure à celle de cet univers. Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds bénéficie du label ISR

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

En outre, le Fonds investit, à travers un OPC solidaire, entre 5% et 10% maximum de son actif dans des titres non cotés d'entreprises solidaires dont l'activité économique est utile à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet

de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR.

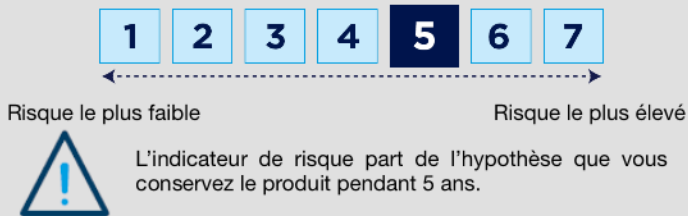
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€1 570	€1 520
	Rendement annuel moyen	-84,3% -31,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€8 130	€9 270
	Rendement annuel moyen	-18,7% -1,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€10 660	€13 210
	Rendement annuel moyen	6,6% 5,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€14 820	€16 100
	Rendement annuel moyen	48,2% 10,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 19/10/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2013 et 31/10/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€100	€674
Incidence des coûts annuels**	1,0%	1,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,78% avant déduction des coûts et de 5,73% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,80% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	80,00 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	20,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR - P (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400E5X0 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.com

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/10/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type: Parts de BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions françaises

Objectifs:

En souscrivant à BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR, vous investissez principalement dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières.

L'objectif de gestion consiste à s'exposer aux marchés des actions françaises sur un horizon minimum de placement recommandé de 5 ans, en investissant dans des actions cotées et entre 5 et 10% dans des entreprises solidaires non cotées. La sélection des titres cotés est réalisée selon un axe extra-financier en ne retenant que les sociétés qui d'une part, contribuent à la création et à l'amélioration de l'emploi en France et qui d'autre part, ont les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le fonds est géré de manière active (gestion dite de stock picking). Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions au sein de l'univers d'investissement, représenté par l'indice CAC All Tradable (de toutes capitalisations et de tous secteurs). Le fonds pourra investir en dehors de son univers d'investissement jusqu'à 10% maximum, dans des actions hors de l'indice et/ou de la zone euro. De plus, le fonds investit 5 à 10% de son actif dans des entreprises solidaires non cotées à travers un OPC solidaire.

La sélection de valeurs conjugue à la fois la recherche de performance financière qui s'appuie sur une analyse fondamentale (étude de la qualité des fondamentaux, de la valorisation et de la croissance des entreprises) et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), du score Emploi et du critère de l'empreinte carbone à travers une analyse extra-financière.

L'analyse extra-financière permet d'attribuer à chaque émetteur une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » et vise à mesurer la performance ESG des émetteurs, c'est à dire leur capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à leur secteur d'activité. Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Par ailleurs, l'analyse extra-financière s'appuie sur un score Emploi, calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact). L'analyse des entreprises est fondée sur un référentiel de critères aboutissant pour chacun des émetteurs étudiés à l'élaboration d'un score Emploi sur une échelle de 0 à 1 (0 étant la moins bonne note et 1 la

meilleure). Le Score Emploi est fondée sur une approche de type « Best-in-Universe », toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur. Il regroupe trois composantes pour chacune des entreprises analysées : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi ; c'est-à-dire la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu (seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes), la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Le score emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. Pour le score emploi nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Sur la base de cette analyse extra-financière, le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

*Approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion) en vigueur.

*Approche en sélectivité : réduction de l'univers d'investissement en combinant 2 critères :

- Exclusion de 20% des entreprises les plus mal notées de l'univers d'investissement sur la base de critères extra-financiers relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi »).

- Exclusion de 20% des entreprises les plus mal notées de l'univers d'investissement sur la base de critères ESG (dont F et G).

Ainsi, entre 20% et 40% des titres de l'univers d'investissement peuvent être exclus du portefeuille.

*Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à ceux de l'univers d'investissement. L'empreinte carbone du portefeuille sera en permanence inférieure à celle de cet univers. Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds bénéficie du label ISR

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

En outre, le Fonds investit, à travers un OPC solidaire, entre 5% et 10% maximum de son actif dans des titres non cotés d'entreprises solidaires dont l'activité économique est utile à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet

de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR.

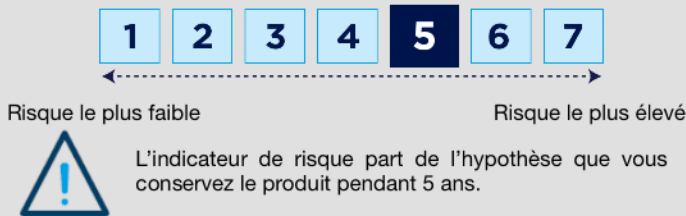
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€1 560	€1 510
	Rendement annuel moyen	-84,4% -31,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€7 990	€8 940
	Rendement annuel moyen	-20,1% -2,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€10 480	€12 630
	Rendement annuel moyen	4,8% 4,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€14 570	€15 390
	Rendement annuel moyen	45,7% 9,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2013 et 31/10/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€268	€1 211
Incidence des coûts annuels**	2,7%	2,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,78% avant déduction des coûts et de 4,78% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	148,50 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	19,80 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR - P (D)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400E5Y8 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.com

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/10/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type: Parts de BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions françaises

Objectifs:

En souscrivant à BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR, vous investissez principalement dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières.

L'objectif de gestion consiste à s'exposer au marché des actions françaises sur un horizon minimum de placement recommandé de 5 ans, en investissant dans des actions cotées et entre 5 et 10% dans des entreprises solidaires non cotées. La sélection des titres cotés est réalisée selon un axe extra-financier en ne retenant que les sociétés qui d'une part, contribuent à la création et à l'amélioration de l'emploi en France et qui d'autre part, ont les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le fonds est géré de manière active (gestion dite de stock picking). Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions au sein de l'univers d'investissement, représenté par l'indice CAC All Tradable (de toutes capitalisations et de tous secteurs). Le fonds pourra investir en dehors de son univers d'investissement jusqu'à 10% maximum, dans des actions hors de l'indice et/ou de la zone euro. De plus, le fonds investit 5 à 10% de son actif dans des entreprises solidaires non cotées à travers un OPC solidaire.

La sélection de valeurs conjugue à la fois la recherche de performance financière qui s'appuie sur une analyse fondamentale (étude de la qualité des fondamentaux, de la valorisation et de la croissance des entreprises) et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), du score Emploi et du critère de l'empreinte carbone à travers une analyse extra-financière.

L'analyse extra-financière permet d'attribuer à chaque émetteur une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » et vise à mesurer la performance ESG des émetteurs, c'est à dire leur capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à leur secteur d'activité. Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Par ailleurs, l'analyse extra-financière s'appuie sur un score Emploi, calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact). L'analyse des entreprises est fondée sur un référentiel de critères aboutissant pour chacun des émetteurs étudiés à l'élaboration d'un score Emploi sur une échelle de 0 à 1 (0 étant la moins bonne note et 1 la

meilleure). Le Score Emploi est fondée sur une approche de type « Best-in-Universe », toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur. Il regroupe trois composantes pour chacune des entreprises analysées : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi ; c'est-à-dire la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu (seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes), la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Le score emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. Pour le score emploi nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Sur la base de cette analyse extra-financière, le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

*Approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion) en vigueur.

*Approche en sélectivité : réduction de l'univers d'investissement en combinant 2 critères :

- Exclusion de 20% des entreprises les plus mal notées de l'univers d'investissement sur la base de critères extra-financiers relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi »).

- Exclusion de 20% des entreprises les plus mal notées de l'univers d'investissement sur la base de critères ESG (dont F et G).

Ainsi, entre 20% et 40% des titres de l'univers d'investissement peuvent être exclus du portefeuille.

*Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à ceux de l'univers d'investissement. L'empreinte carbone du portefeuille sera en permanence inférieure à celle de cet univers. Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds bénéficie du label ISR

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

En outre, le Fonds investit, à travers un OPC solidaire, entre 5% et 10% maximum de son actif dans des titres non cotés d'entreprises solidaires dont l'activité économique est utile à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet

de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR.

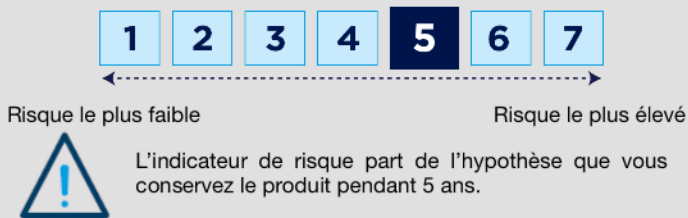
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€1 560	€1 510
	Rendement annuel moyen	-84,4% -31,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€7 990	€8 940
	Rendement annuel moyen	-20,1% -2,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€10 480	€12 630
	Rendement annuel moyen	4,8% 4,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€14 570	€15 390
	Rendement annuel moyen	45,7% 9,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2013 et 31/10/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€268	€1 211
Incidence des coûts annuels**	2,7%	2,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,78% avant déduction des coûts et de 4,78% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	148,50 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	19,80 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.



Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR - R (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400E615 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.com

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/10/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type: Parts de BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions françaises

Objectifs: En souscrivant à BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR, vous investissez principalement dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières.

L'objectif de gestion consiste à s'exposer aux marchés des actions françaises sur un horizon minimum de placement recommandé de 5 ans, en investissant dans des actions cotées et entre 5 et 10% dans des entreprises solidaires non cotées. La sélection des titres cotés est réalisée selon un axe extra-financier en ne retenant que les sociétés qui d'une part, contribuent à la création et à l'amélioration de l'emploi en France et qui d'autre part, ont les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le fonds est géré de manière active (gestion dite de stock picking). Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions au sein de l'univers d'investissement, représenté par l'indice CAC All Tradable (de toutes capitalisations et de tous secteurs). Le fonds pourra investir en dehors de son univers d'investissement jusqu'à 10% maximum, dans des actions hors de l'indice et/ou de la zone euro. De plus, le fonds investit 5 à 10% de son actif dans des entreprises solidaires non cotées à travers un OPC solidaire.

La sélection de valeurs conjugue à la fois la recherche de performance financière qui s'appuie sur une analyse fondamentale (étude de la qualité des fondamentaux, de la valorisation et de la croissance des entreprises) et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), du score Emploi et du critère de l'empreinte carbone à travers une analyse extra-financière.

L'analyse extra-financière permet d'attribuer à chaque émetteur une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » et vise à mesurer la performance ESG des émetteurs, c'est à dire leur capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à leur secteur d'activité. Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Par ailleurs, l'analyse extra-financière s'appuie sur un score Emploi, calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact). L'analyse des entreprises est fondée sur un référentiel de critères aboutissant pour chacun des émetteurs étudiés à l'élaboration d'un score Emploi sur une échelle de 0 à 1 (0 étant la moins bonne note et 1 la

meilleure). Le Score Emploi est fondée sur une approche de type « Best-in-Universe », toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur. Il regroupe trois composantes pour chacune des entreprises analysées : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi ; c'est-à-dire la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu (seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes), la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Le score emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. Pour le score emploi nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Sur la base de cette analyse extra-financière, le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

*Approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion) en vigueur.

*Approche en sélectivité : réduction de l'univers d'investissement en combinant 2 critères :

- Exclusion de 20% des entreprises les plus mal notées de l'univers d'investissement sur la base de critères extra-financiers relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi »).

- Exclusion de 20% des entreprises les plus mal notées de l'univers d'investissement sur la base de critères ESG (dont F et G).

Ainsi, entre 20% et 40% des titres de l'univers d'investissement peuvent être exclus du portefeuille.

*Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à ceux de l'univers d'investissement. L'empreinte carbone du portefeuille sera en permanence inférieure à celle de cet univers. Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds bénéficie du label ISR

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

En outre, le Fonds investit, à travers un OPC solidaire, entre 5% et 10% maximum de son actif dans des titres non cotés d'entreprises solidaires dont l'activité économique est utile à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet

de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR.

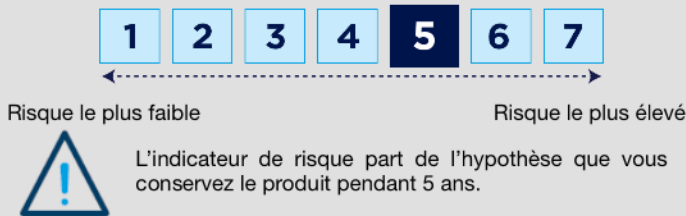
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€1 570	€1 520
	Rendement annuel moyen	-84,3% -31,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€8 130	€9 260
	Rendement annuel moyen	-18,7% -1,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€10 650	€13 180
	Rendement annuel moyen	6,5% 5,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€14 820	€16 060
	Rendement annuel moyen	48,2% 9,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 19/10/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2013 et 31/10/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€105	€707
Incidence des coûts annuels**	1,1%	1,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,79% avant déduction des coûts et de 5,68% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,85% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	85,00 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	20,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR - MS (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400E5W2 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.com

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/10/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type: Parts de BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions françaises

Objectifs:

En souscrivant à BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR, vous investissez principalement dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières.

L'objectif de gestion consiste à s'exposer au marché des actions françaises sur un horizon minimum de placement recommandé de 5 ans, en investissant dans des actions cotées et entre 5 et 10% dans des entreprises solidaires non cotées. La sélection des titres cotés est réalisée selon un axe extra-financier en ne retenant que les sociétés qui d'une part, contribuent à la création et à l'amélioration de l'emploi en France et qui d'autre part, ont les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le fonds est géré de manière active (gestion dite de stock picking). Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions au sein de l'univers d'investissement, représenté par l'indice CAC All Tradable (de toutes capitalisations et de tous secteurs). Le fonds pourra investir en-dehors de son univers d'investissement jusqu'à 10% maximum, dans des actions hors de l'indice et/ou de la zone euro. De plus, le fonds investit 5 à 10% de son actif dans des entreprises solidaires non cotées à travers un OPC solidaire.

La sélection de valeurs conjugue à la fois la recherche de performance financière qui s'appuie sur une analyse fondamentale (étude de la qualité des fondamentaux, de la valorisation et de la croissance des entreprises) et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), du score Emploi et du critère de l'empreinte carbone à travers une analyse extra-financière.

L'analyse extra-financière permet d'attribuer à chaque émetteur une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » et vise à mesurer la performance ESG des émetteurs, c'est à dire leur capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à leur secteur d'activité. Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Par ailleurs, l'analyse extra-financière s'appuie sur un score Emploi, calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact). L'analyse des entreprises est fondée sur un référentiel de critères aboutissant pour chacun des émetteurs étudiés à l'élaboration d'un score Emploi sur une échelle de 0 à 1 (0 étant la moins bonne note et 1 la

meilleure). Le Score Emploi est fondée sur une approche de type « Best-in-Universe », toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur. Il regroupe trois composantes pour chacune des entreprises analysées : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi ; c'est-à-dire la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu (seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes), la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Le score emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. Pour le score emploi nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Sur la base de cette analyse extra-financière, le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

*Approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion) en vigueur.

*Approche en sélectivité : réduction de l'univers d'investissement en combinant 2 critères :

- Exclusion de 20% des entreprises les plus mal notées de l'univers d'investissement sur la base de critères extra-financiers relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi »).

- Exclusion de 20% des entreprises les plus mal notées de l'univers d'investissement sur la base de critères ESG (dont F et G).

Ainsi, entre 20% et 40% des titres de l'univers d'investissement peuvent être exclus du portefeuille.

*Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à ceux de l'univers d'investissement. L'empreinte carbone du portefeuille sera en permanence inférieure à celle de cet univers. Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds bénéficie du label ISR

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

En outre, le Fonds investit, à travers un OPC solidaire, entre 5% et 10% maximum de son actif dans des titres non cotés d'entreprises solidaires dont l'activité économique est utile à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet

de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR.

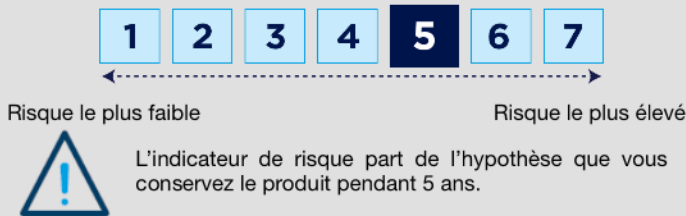
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€1 490	€1 450
	Rendement annuel moyen	-85,1% -32,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€7 750	€8 890
	Rendement annuel moyen	-22,5% -2,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€10 160	€12 740
	Rendement annuel moyen	1,6% 5,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€14 120	€15 520
	Rendement annuel moyen	41,2% 9,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 19/10/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2013 et 31/10/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€567	€952
Incidence des coûts annuels**	5,7%	1,8%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,79% avant déduction des coûts et de 4,96% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	47,50 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	19,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.



Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR - ESR (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400E623 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.com

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/10/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions françaises

Objectifs : En souscrivant à BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR, vous investissez principalement dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières.

L'objectif de gestion consiste à s'exposer aux marchés des actions françaises sur un horizon minimum de placement recommandé de 5 ans, en investissant dans des actions cotées et entre 5 et 10% dans des entreprises solidaires non cotées. La sélection des titres cotés est réalisée selon un axe extra-financier en ne retenant que les sociétés qui d'une part, contribuent à la création et à l'amélioration de l'emploi en France et qui d'autre part, ont les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le fonds est géré de manière active (gestion dite de stock picking). Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions au sein de l'univers d'investissement, représenté par l'indice CAC All Tradable (de toutes capitalisations et de tous secteurs). Le fonds pourra investir en dehors de son univers d'investissement jusqu'à 10% maximum, dans des actions hors de l'indice et/ou de la zone euro. De plus, le fonds investit 5 à 10% de son actif dans des entreprises solidaires non cotées à travers un OPC solidaire.

La sélection de valeurs conjugue à la fois la recherche de performance financière qui s'appuie sur une analyse fondamentale (étude de la qualité des fondamentaux, de la valorisation et de la croissance des entreprises) et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), du score Emploi et du critère de l'empreinte carbone à travers une analyse extra-financière.

L'analyse extra-financière permet d'attribuer à chaque émetteur une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » et vise à mesurer la performance ESG des émetteurs, c'est à dire leur capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à leur secteur d'activité. Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Par ailleurs, l'analyse extra-financière s'appuie sur un score Emploi, calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact). L'analyse des entreprises est fondée sur un référentiel de critères aboutissant pour chacun des émetteurs étudiés à l'élaboration d'un score Emploi sur une échelle de 0 à 1 (0 étant la moins bonne note et 1 la

meilleure). Le Score Emploi est fondée sur une approche de type « Best-in-Universe », toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur. Il regroupe trois composantes pour chacune des entreprises analysées : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi ; c'est-à-dire la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu (seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes), la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Le score emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. Pour le score emploi nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Sur la base de cette analyse extra-financière, le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

*Approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion) en vigueur.

*Approche en sélectivité : réduction de l'univers d'investissement en combinant 2 critères :

- Exclusion de 20% des entreprises les plus mal notées de l'univers d'investissement sur la base de critères extra-financiers relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi »).

- Exclusion de 20% des entreprises les plus mal notées de l'univers d'investissement sur la base de critères ESG (dont F et G).

Ainsi, entre 20% et 40% des titres de l'univers d'investissement peuvent être exclus du portefeuille.

*Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à ceux de l'univers d'investissement. L'empreinte carbone du portefeuille sera en permanence inférieure à celle de cet univers. Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds bénéficie du label ISR

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

En outre, le Fonds investit, à travers un OPC solidaire, entre 5% et 10% maximum de son actif dans des titres non cotés d'entreprises solidaires dont l'activité économique est utile à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet

de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR.

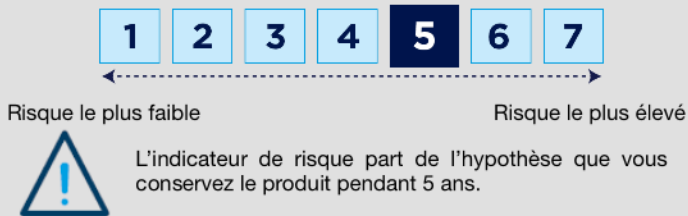
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€1 220	€1 180
	Rendement annuel moyen	-87,8% -34,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€6 290	€7 170
	Rendement annuel moyen	-37,1% -6,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€8 240	€10 160
	Rendement annuel moyen	-17,6% 0,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€11 460	€12 370
	Rendement annuel moyen	14,6% 4,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 19/10/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2013 et 31/10/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€2 357	€3 265
Incidence des coûts annuels**	23,7%	6,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,80% avant déduction des coûts et de 0,32% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (12,00% du montant investi / 1 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 12,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 200 EUR
Coûts de sortie	Un maximum de 12,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	1056 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,95% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	83,60 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	17,60 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.



Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR - L (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400E5V4 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.com

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/10/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type: Parts de BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions françaises

Objectifs: En souscrivant à BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR, vous investissez principalement dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières.

L'objectif de gestion consiste à s'exposer aux marchés des actions françaises sur un horizon minimum de placement recommandé de 5 ans, en investissant dans des actions cotées et entre 5 et 10% dans des entreprises solidaires non cotées. La sélection des titres cotés est réalisée selon un axe extra-financier en ne retenant que les sociétés qui d'une part, contribuent à la création et à l'amélioration de l'emploi en France et qui d'autre part, ont les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le fonds est géré de manière active (gestion dite de stock picking). Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions au sein de l'univers d'investissement, représenté par l'indice CAC All Tradable (de toutes capitalisations et de tous secteurs). Le fonds pourra investir en dehors de son univers d'investissement jusqu'à 10% maximum, dans des actions hors de l'indice et/ou de la zone euro. De plus, le fonds investit 5 à 10% de son actif dans des entreprises solidaires non cotées à travers un OPC solidaire.

La sélection de valeurs conjugue à la fois la recherche de performance financière qui s'appuie sur une analyse fondamentale (étude de la qualité des fondamentaux, de la valorisation et de la croissance des entreprises) et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), du score Emploi et du critère de l'empreinte carbone à travers une analyse extra-financière.

L'analyse extra-financière permet d'attribuer à chaque émetteur une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » et vise à mesurer la performance ESG des émetteurs, c'est à dire leur capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à leur secteur d'activité. Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Par ailleurs, l'analyse extra-financière s'appuie sur un score Emploi, calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact). L'analyse des entreprises est fondée sur un référentiel de critères aboutissant pour chacun des émetteurs étudiés à l'élaboration d'un score Emploi sur une échelle de 0 à 1 (0 étant la moins bonne note et 1 la

meilleure). Le Score Emploi est fondée sur une approche de type « Best-in-Universe », toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur. Il regroupe trois composantes pour chacune des entreprises analysées : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi ; c'est-à-dire la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu (seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes), la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Le score emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. Pour le score emploi nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Sur la base de cette analyse extra-financière, le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

*Approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion) en vigueur.

*Approche en sélectivité : réduction de l'univers d'investissement en combinant 2 critères :

- Exclusion de 20% des entreprises les plus mal notées de l'univers d'investissement sur la base de critères extra-financiers relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi »).

- Exclusion de 20% des entreprises les plus mal notées de l'univers d'investissement sur la base de critères ESG (dont F et G).

Ainsi, entre 20% et 40% des titres de l'univers d'investissement peuvent être exclus du portefeuille.

*Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à ceux de l'univers d'investissement. L'empreinte carbone du portefeuille sera en permanence inférieure à celle de cet univers. Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds bénéficie du label ISR

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

En outre, le Fonds investit, à travers un OPC solidaire, entre 5% et 10% maximum de son actif dans des titres non cotés d'entreprises solidaires dont l'activité économique est utile à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet

de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR.

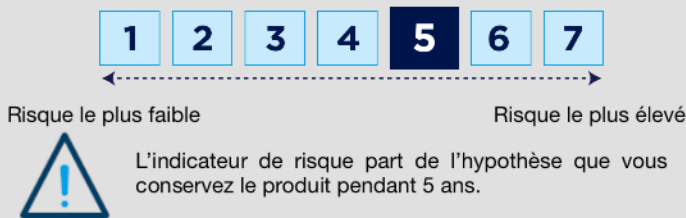
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€1 570	€1 520
	Rendement annuel moyen	-84,3% -31,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€8 070	€9 030
	Rendement annuel moyen	-19,3% -2,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€10 580	€12 760
	Rendement annuel moyen	5,8% 5,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€14 720	€15 540
	Rendement annuel moyen	47,2% 9,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2013 et 31/10/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€170	€1 122
Incidence des coûts annuels**	1,7%	1,8%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,78% avant déduction des coûts et de 5,00% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	150,00 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	20,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR - PERI (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400E5Z5 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.com

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/10/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions françaises

Objectifs :

En souscrivant à BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR, vous investissez principalement dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières.

L'objectif de gestion consiste à s'exposer au marché des actions françaises sur un horizon minimum de placement recommandé de 5 ans, en investissant dans des actions cotées et entre 5 et 10% dans des entreprises solidaires non cotées. La sélection des titres cotés est réalisée selon un axe extra-financier en ne retenant que les sociétés qui d'une part, contribuent à la création et à l'amélioration de l'emploi en France et qui d'autre part, ont les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le fonds est géré de manière active (gestion dite de stock picking). Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions au sein de l'univers d'investissement, représenté par l'indice CAC All Tradable (de toutes capitalisations et de tous secteurs). Le fonds pourra investir en-dehors de son univers d'investissement jusqu'à 10% maximum, dans des actions hors de l'indice et/ou de la zone euro. De plus, le fonds investit 5 à 10% de son actif dans des entreprises solidaires non cotées à travers un OPC solidaire.

La sélection de valeurs conjugue à la fois la recherche de performance financière qui s'appuie sur une analyse fondamentale (étude de la qualité des fondamentaux, de la valorisation et de la croissance des entreprises) et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), du score Emploi et du critère de l'empreinte carbone à travers une analyse extra-financière.

L'analyse extra-financière permet d'attribuer à chaque émetteur une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » et vise à mesurer la performance ESG des émetteurs, c'est à dire leur capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à leur secteur d'activité. Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Par ailleurs, l'analyse extra-financière s'appuie sur un score Emploi, calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact). L'analyse des entreprises est fondée sur un référentiel de critères aboutissant pour chacun des émetteurs étudiés à l'élaboration d'un score Emploi sur une échelle de 0 à 1 (0 étant la moins bonne note et 1 la

meilleure). Le Score Emploi est fondée sur une approche de type « Best-in-Universe », toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur. Il regroupe trois composantes pour chacune des entreprises analysées : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi ; c'est-à-dire la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu (seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes), la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Le score emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. Pour le score emploi nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Sur la base de cette analyse extra-financière, le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

*Approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion) en vigueur.

*Approche en sélectivité : réduction de l'univers d'investissement en combinant 2 critères :

- Exclusion de 20% des entreprises les plus mal notées de l'univers d'investissement sur la base de critères extra-financiers relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi »).

- Exclusion de 20% des entreprises les plus mal notées de l'univers d'investissement sur la base de critères ESG (dont F et G).

Ainsi, entre 20% et 40% des titres de l'univers d'investissement peuvent être exclus du portefeuille.

*Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à ceux de l'univers d'investissement. L'empreinte carbone du portefeuille sera en permanence inférieure à celle de cet univers. Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds bénéficie du label ISR

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

En outre, le Fonds investit, à travers un OPC solidaire, entre 5% et 10% maximum de son actif dans des titres non cotés d'entreprises solidaires dont l'activité économique est utile à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet

de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR.

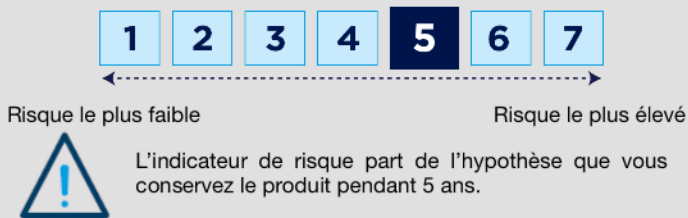
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€1 410	€1 370
	Rendement annuel moyen	-85,9% -32,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€7 280	€8 190
	Rendement annuel moyen	-27,2% -3,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€9 540	€11 570
	Rendement annuel moyen	-4,6% 3,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€13 270	€14 090
	Rendement annuel moyen	32,7% 7,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2013 et 31/10/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€1 140	€1 925
Incidence des coûts annuels**	11,6%	3,8%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,78% avant déduction des coûts et de 2,96% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,35% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	121,50 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	18,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.



Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR - PM (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400E607 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.com

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/10/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions françaises

Objectifs : En souscrivant à BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR, vous investissez principalement dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières.

L'objectif de gestion consiste à s'exposer aux marchés des actions françaises sur un horizon minimum de placement recommandé de 5 ans, en investissant dans des actions cotées et entre 5 et 10% dans des entreprises solidaires non cotées. La sélection des titres cotés est réalisée selon un axe extra-financier en ne retenant que les sociétés qui d'une part, contribuent à la création et à l'amélioration de l'emploi en France et qui d'autre part, ont les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le fonds est géré de manière active (gestion dite de stock picking). Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions au sein de l'univers d'investissement, représenté par l'indice CAC All Tradable (de toutes capitalisations et de tous secteurs). Le fonds pourra investir en-dehors de son univers d'investissement jusqu'à 10% maximum, dans des actions hors de l'indice et/ou de la zone euro. De plus, le fonds investit 5 à 10% de son actif dans des entreprises solidaires non cotées à travers un OPC solidaire.

La sélection de valeurs conjugue à la fois la recherche de performance financière qui s'appuie sur une analyse fondamentale (étude de la qualité des fondamentaux, de la valorisation et de la croissance des entreprises) et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), du score Emploi et du critère de l'empreinte carbone à travers une analyse extra-financière.

L'analyse extra-financière permet d'attribuer à chaque émetteur une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » et vise à mesurer la performance ESG des émetteurs, c'est à dire leur capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à leur secteur d'activité. Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Par ailleurs, l'analyse extra-financière s'appuie sur un score Emploi, calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact). L'analyse des entreprises est fondée sur un référentiel de critères aboutissant pour chacun des émetteurs étudiés à l'élaboration d'un score Emploi sur une échelle de 0 à 1 (0 étant la moins bonne note et 1 la

meilleure). Le Score Emploi est fondée sur une approche de type « Best-in-Universe », toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur. Il regroupe trois composantes pour chacune des entreprises analysées : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi ; c'est-à-dire la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu (seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes), la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Le score emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. Pour le score emploi nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Sur la base de cette analyse extra-financière, le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

*Approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion) en vigueur.

*Approche en sélectivité : réduction de l'univers d'investissement en combinant 2 critères :

- Exclusion de 20% des entreprises les plus mal notées de l'univers d'investissement sur la base de critères extra-financiers relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi »).

- Exclusion de 20% des entreprises les plus mal notées de l'univers d'investissement sur la base de critères ESG (dont F et G).

Ainsi, entre 20% et 40% des titres de l'univers d'investissement peuvent être exclus du portefeuille.

*Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à ceux de l'univers d'investissement. L'empreinte carbone du portefeuille sera en permanence inférieure à celle de cet univers. Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds bénéficie du label ISR

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

En outre, le Fonds investit, à travers un OPC solidaire, entre 5% et 10% maximum de son actif dans des titres non cotés d'entreprises solidaires dont l'activité économique est utile à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet

de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR.

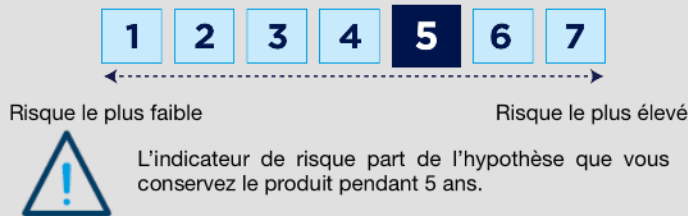
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.bft-im.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€1 410	€1 370
	Rendement annuel moyen	-85,9% -32,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€7 280	€8 210
	Rendement annuel moyen	-27,2% -3,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€9 540	€11 600
	Rendement annuel moyen	-4,6% 3,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€13 280	€14 130
	Rendement annuel moyen	32,8% 7,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2013 et 31/10/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€1 135	€1 896
Incidence des coûts annuels**	11,5%	3,8%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,78% avant déduction des coûts et de 3,01% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,30% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	117,00 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	18,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.



Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.bft-im.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
BFT FRANCE SOLIDAIRE ISR

Identifiant d'entité juridique :
969500AXVBBPHFMIE073

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **62,38 %** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **CAC ALL TRADABLE**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,067 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **1,056 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Il s'agit du premier rapport périodique SFDR réalisé pour ce compartiment.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?**

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	France	9,03 %
SANOFI	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la	France	7,95 %

référence, à
savoir: du
01/03/2023 au
29/02/2024

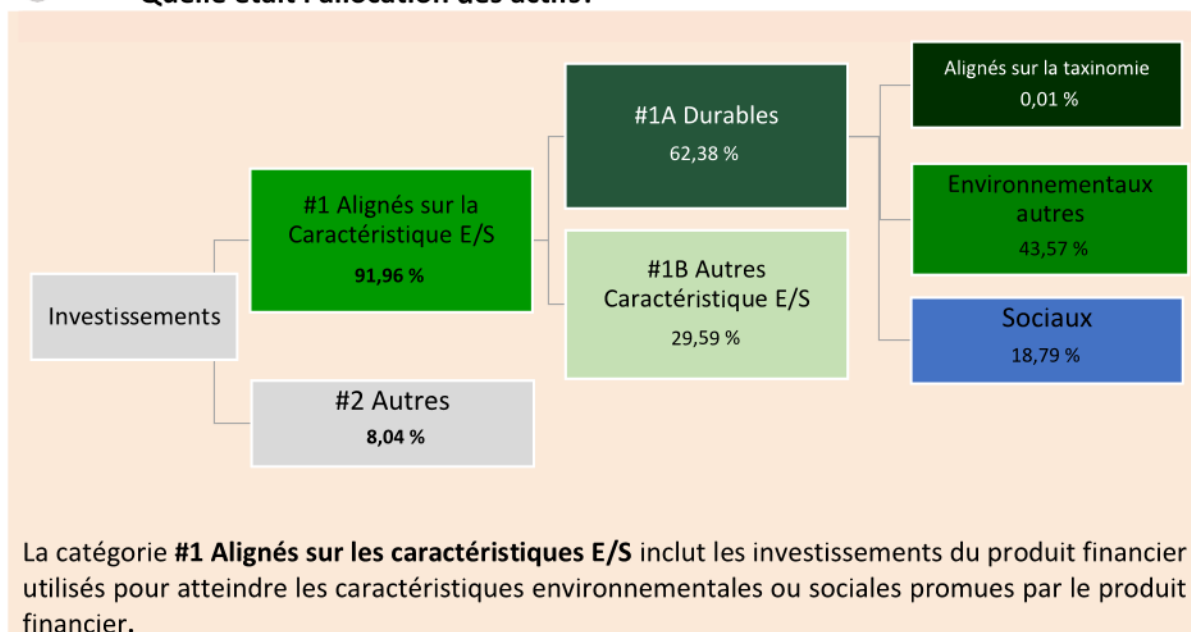
		Vie		
FINANCE ET SOLIDARITE - Z	Finance	Fonds	France	7,25 %
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	Chimie	France	6,96 %
AXA SA	Finance	Assurance	France	6,44 %
HERMES INTERNATIONAL	Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	France	5,46 %
ENGIE	Services publics	Multi-Utilitaires	France	4,44 %
VINCI SA (PARIS)	Industrie	Biens d'équipement	France	4,32 %
THALES SA	Industrie	Biens d'équipement	France	4,05 %
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Services publics	Multi-Utilitaires	France	4,03 %
STMICROELECTRONICS/P	Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	Pays-Bas	3,66 %
ESSILORLUXOTTICA	Santé	Services & Equipements de Santé	France	3,59 %
DASSAULT SYSTEMES SE	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	France	3,31 %
BIOMERIEUX	Santé	Services & Equipements de Santé	France	3,01 %
DANONE	Conso non Cyclique	Alimentation, Boisson & Tabac	France	2,37 %



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

<i>Secteur</i>	<i>Sous-Secteur</i>	<i>% d'actifs</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables & vêtement</i>	<i>15,96 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Biens d'équipement</i>	<i>10,03 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie</i>	<i>9,28 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>9,19 %</i>
<i>Services publics</i>	<i>Multi-Utilitaires</i>	<i>8,47 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	<i>6,96 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Services & Equipements de Santé</i>	<i>6,60 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	<i>6,44 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	<i>4,30 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels & Services Informatiques</i>	<i>3,96 %</i>

<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs & Equipement de fabrication</i>	3,88 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson & Tabac</i>	3,52 %
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	2,53 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	1,55 %
<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	1,49 %
<i>Industrie</i>	<i>Services professionnels</i>	1,01 %
<i>Immobilier</i>	<i>Foncières / Développeurs immobiliers</i>	0,91 %
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	0,88 %
<i>Énergie</i>	<i>Pétrole et Gaz</i>	0,71 %
<i>Services publics</i>	<i>Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable</i>	0,64 %
<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	0,28 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Consumer Discretionary Distribution & Retail</i>	0,26 %
<i>Matériaux</i>	<i>Bâtiments</i>	0,24 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles & Composants</i>	0,12 %
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	0,79 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 0,01 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

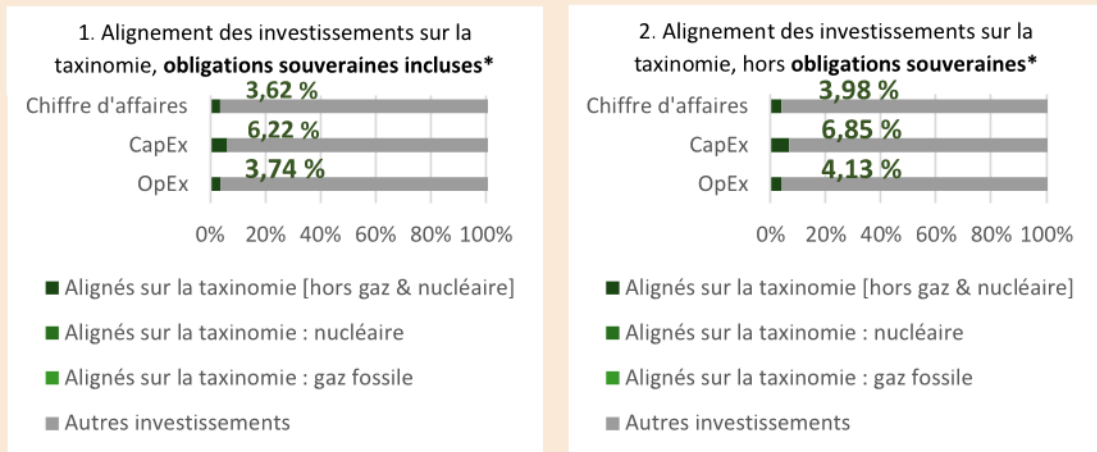
Oui:
 Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxonomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**


Au 29/02/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,01 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **43,57 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **18,79 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices

permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.



BFT Investment Managers

Société Anonyme au capital de 1 600 000 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°GP 98 026

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 334 316 965 RCS Paris